

## Compte rendu de la Commission des Bois du 19/09/2024

**Présents :** M. GENGOUX, M. COMPERO, Mme DUPONT, M. KISSENBERGER, M. CRASSO (Garant Forêt), M. BOISSEAU, Mme SILVENTE, Mme DEHOUX

**Absents excusés :** M. DROUIN, M. VOITON, M. BENBOURECHE, M. FLASQUE (Agent ONF)

**Absents :** Mrs ROUSCHOP Francis, M. PIRE-ABITANTE

### I- Approbation du règlement Affouage 2024-2025

Parcelles	Surface à désigner	Volume martelé par l'ONF	Situation
11	7,70 Ha	422	Levrezzy
41	15 Ha	126	Les Huttins
42	4,4 Ha	201	Les Huttins
51	7,2 Ha	543	Derrière le Collège Jules Ferry
52	6,5 Ha	363	Derrière le Collège Jules Ferry
63	10,8 Ha	534	Les Perrières à Braux
64	9,7 Ha	464	Les Perrières à Braux
65	7,15 Ha	275	Les Perrières à Braux
<b>TOTAL</b>	<b>68,45 ha</b>	<b>2 928 m<sup>3</sup></b>	

- Le montant de la taxe d'affouage est fixé à **35 € / affouagiste**, (l'ONF ne garantissant pas de volume par part affouagère)
- Aucune garantie de volume par part de l'ONF.
- Monsieur KISSENBERGER (garant) prendra en charge des parcelles 11 – 41 et 42
- Monsieur CRASSO (garant) prendra en charge des parcelles 63 – 64 et 65
- Monsieur VOITON (garant) prendra en charge des parcelles 51 et 52
- Au 19 septembre 2024, 415 affouagistes se sont inscrits. La date limite des inscriptions est fixée au 30 septembre 2024.

Il est prévu que les Services Techniques aillent travailler dans la parcelle 41 afin de procéder au remarquage (ancienne parcelle destinée il y a 4 ans à l'affouage).

Les parts affouagères seront, cette année, marquées aux quatre coins.

Quelques modifications sont à apporter au règlement :

- Correction « date limite de débardage : 1<sup>er</sup> mai 2025 (et non 2024)
- Concernant la responsabilité de l'affouagiste : retirer « il est fortement conseiller » et inscrire « Obligation pour l'affouagiste d'être doté d'une assurance responsabilité civile couvrant la pratique de l'affouage. Attestation à présenter lors du tirage des parts. Attestation valable en 2025 lors de l'affouage ».
- Point 6 rappels : Ajouter « En cas d'accident, la responsabilité relève de l'affouagiste et non de la collectivité ».

Le tirage au sort est fixé à la date du **jeudi 14 novembre 2024 de 9h00 à 18h00 au Cosec.**

L'abattage pourra se réaliser à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Une réunion de cadrage avant le tirage des parts de bois sera organisée avec les services de la Ville, les garants et l'ONF.

La Commission approuve à l'unanimité le règlement affouage 2024-2025.

## **II- Abattage d'arbres aux Huttins**

Au vu des nombreux accidents routiers sur la route des Huttins ces derniers temps, Monsieur DROUIN a proposé que la Commission Bois, sous couvert de Monsieur COMPERO, statue sur l'idée d'élaguer les arbres dans cette partie de la forêt dans le virage et, mais aussi en amont et en aval de cette partie de chaussée, ainsi que sur la partie en face du lotissement des Huttins, afin de permettre à la route de sécher et de respirer.

La Commission approuve à l'unanimité cette proposition. Les services techniques en collaboration avec l'ONF travailleront ensemble sur ce chantier.



Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,

Kevin GENGOUX